

PREREQUIS

Aucun, formation accessible à toutes personnes.

PUBLIC

Toute entreprises relevant du droit privé.

DUREE

1 jour (7h00).

TARIF

Inter entreprise :

450 €HT/participant/jour

(un minimum de 4 personnes est nécessaire pour ouvrir la formation).

Intra entreprise :

1200€ HT/jour

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription par mail ou par téléphone.

L'accès à la formation est possible dans un délai d'un mois après contractualisation.

Renseignements

Entreprendre Conseil

1 avenue Gustave Gailly
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

03.24.33.12.32
contact@entreprendreconseil.com

Intervenant

Juriste

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Distinguer l'incapacité et les régimes correspondant.
- Gérer les arrêts de travail.
- Identifier les obligations respectives en cas de suspension du contrat de travail.
- Définir les conditions et les modalités de rupture du contrat de travail en cas de suspension de celui-ci.
- Prendre en compte l'invalidité.

METHODES MOBILISEES

- Apports théoriques et méthodologiques, éclairés des expériences du formateur et des participants.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires (ressources documentaires).
- Questions - réponses.
- Formation en présentiel ou en distanciel.

MODALITES D'EVALUATION

- Mise en situation
- Quiz.

ACCESSIBILITE PSH

Nos actions de formation, ainsi que l'accès à nos locaux sont adaptables et accessibles pour les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité au PSH est identifiée en amont puis mise en place avant le démarrage de l'action.

Nos consultants s'appuient sur notre "Guide Handicap et formation".

Ce guide nous permet d'étudier les différentes situations de handicap et de trouver des outils et moyens pédagogiques adaptés afin de permettre aux personnes concernées de suivre nos prestations/formations dans les meilleures conditions. Lorsque cela s'avère impossible, nous orienterons les concernés vers des organismes appropriés.

VALIDATION

Certificat de réalisation.

L'incapacité de travail :

I. La notion d'incapacité de travail

- Les arrêts de travail
- Comment lutter contre l'absentéisme ?

II. La justification de l'incapacité de travail

- Les modalités de justification de l'absence
- L'exercice du pouvoir disciplinaire

III. Droits et obligations du salarié pendant l'arrêt de travail

- L'obligation d'exécuter loyalement le contrat de travail
- L'impact de la maladie sur l'appréciation de l'ancienneté

IV. Droits et obligations de l'employeur pendant l'arrêt de travail

- Le versement d'un complément de rémunération
- La prise en compte de spécificités conventionnelles
- La contre-visite médicale

V. Le licenciement interdit du salarié malade

- La règle de non-discrimination en raison de l'état de santé
- Le contentieux sur le sujet

VI. Le licenciement autorisé du salarié malade

- Les conditions du licenciement pour absence prolongée, fréquentes ou répétées

VII. L'arrêt de travail d'origine professionnelle

- La protection du salarié

VIII. Cas particuliers

Objectifs : Distinguer l'incapacité et les régimes correspondant. Gérer les arrêts de travail. Identifier les obligations respectives en cas de suspension du contrat de travail. Définir les conditions et les modalités de rupture du contrat de travail en cas de suspension de celui-ci.

L'invalidité

I. La notion d'invalidité

II. Incidence de l'invalidité sur le contrat de travail

III. Gestion de l'invalidité par l'employeur

Objectif : Prendre en compte l'invalidité.

Évaluation & clôture de la formation